



L'Union européenne sous pression : les droits de douane américains redirigent-ils les exportations chinoises vers l'Europe ?

Charlotte Emlinger, Kevin Lefebvre, Isabelle Méjean & Vincent Vicard*

La forte hausse récente des importations européennes en provenance de Chine intervient dans un contexte de tensions commerciales renouvelées entre les États-Unis et la Chine. Cette évolution reflète-t-elle une dynamique propre à l'économie européenne ou la redirection d'exportations chinoises détournées du marché américain ? En mobilisant l'expérience de la guerre commerciale de 2018-2019, cette *Lettre* met en évidence l'existence de phénomènes de redirection et montre qu'ils peuvent se concentrer sur certains produits, appelant à une vigilance accrue de la part des autorités européennes.

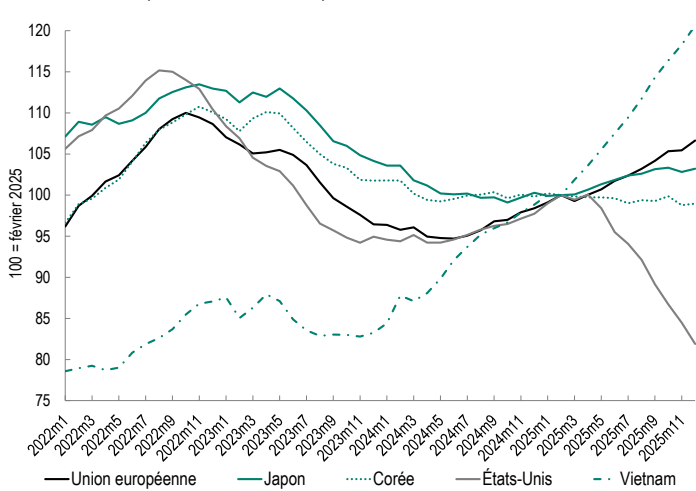
Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont profondément transformé la géographie du commerce mondial au cours de la dernière décennie. Depuis 2018, la politique commerciale américaine se caractérise par une montée du protectionnisme en deux temps. Lors de la première administration Trump, des droits de douane ont été introduits à la fois de manière universelle sur l'acier et l'aluminium, et de manière ciblée à l'encontre de la Chine, à travers les mesures mises en œuvre au titre de la section 301 du *Trade Act* de 1974, une disposition législative américaine permettant d'imposer des sanctions commerciales en réponse à des pratiques jugées déloyales, qui ont concerné un large éventail de produits. Cette première vague s'est traduite par une augmentation substantielle des droits de douane appliqués aux importations chinoises. Une seconde vague de mesures protectionnistes a été mise en œuvre en 2025, dans un contexte d'escalade tarifaire plus large. Si ces nouvelles hausses de droits de douane concernent un grand nombre de partenaires commerciaux, elles restent nettement plus élevées vis-à-vis de la Chine, qui demeure la principale cible de la politique commerciale américaine. Dans les deux épisodes, ces mesures ont entraîné une contraction des exportations chinoises vers le marché américain. Ce choc de demande est susceptible d'être absorbé par une réorientation des exportations chinoises vers d'autres destinations.

Dans ce contexte, les évolutions récentes suscitent des inquiétudes en Europe. Les statistiques font état, depuis un an, d'une augmentation rapide des importations européennes en provenance de Chine dans plusieurs segments de produits, qui se traduit par une hausse des importations au niveau agrégé : tandis que les exportations chinoises baissent nettement vers les États-Unis à partir de février 2025, elles augmentent vers l'Union européenne, mais aussi vers d'autres destinations comme le Vietnam et le Japon (graphique 1). Si elle peut refléter des facteurs internes, tels que l'évolution de la demande européenne ou des gains de compétitivité des producteurs chinois, la forte croissance des importations de produits chinois soulève toutefois une question importante pour l'Union européenne : la hausse des importations représente-t-elle, au moins en partie, la conséquence indirecte du protectionnisme américain à travers une redirection des exportations chinoises initialement destinées aux États-Unis ? Pour y répondre, la guerre commerciale sino-américaine de 2018-2019 constitue un précédent utile pour éclairer les mécanismes de redirection commerciale susceptibles d'affecter l'économie européenne aujourd'hui¹.

* Charlotte Emlinger et Kevin Lefebvre sont économistes au CEPII. Isabelle Méjean est conseillère scientifique au CEPII. Vincent Vicard est adjoint au directeur du CEPII et responsable du programme scientifique Analyse du commerce international.

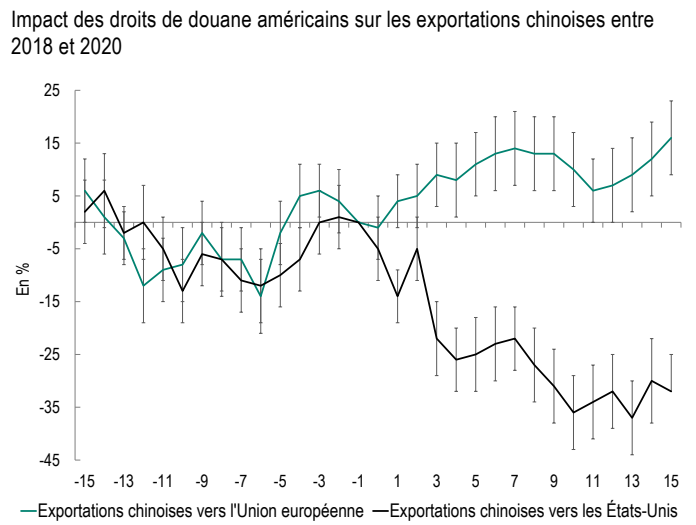
1. Pour les résultats détaillés, voir Emlinger, C., Lefebvre, K., Mejean, I. & Vicard, V. (2026). The European Union under Pressure? Exploring Chinese Trade Deflection. In *CEPR Paris report 4: The New Global Imbalances*, édité par Hélène Rey, Beatrice Weder di Mauro & Jeronim Zettelmeyer.

Graphique 1 – Une baisse des exportations chinoises vers les États-Unis concomitante à une augmentation vers l'Union européenne



Note : Indice de la valeur des exportations chinoises (somme cumulée sur 12 mois glissants).
Source : Calcul des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

Graphique 2 – Les produits chinois ciblés par les droits de douane américains ont vu leurs exportations vers les États-Unis baisser, tandis qu'elles augmentaient vers l'Union européenne



Notes : Les points sont issus d'une estimation dans laquelle le logarithme de la valeur des exportations chinoises, entre la période précédant et celle suivant la mise en place des droits de douane, au niveau des produits HS-6, est régressé sur un ensemble de variables indicatrices correspondant au nombre de mois écoulés depuis l'introduction des droits de douane pour les produits concernés, auxquels s'ajoutent des effets fixes produit-destination, destination-temps et produit-temps. Les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %, quand elles ne coupent pas l'axe des abscisses le coefficient est statistiquement significatif.
Source : Calcul des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

Les enseignements de la guerre commerciale de 2018-2019

Lors de la première administration Trump, la politique commerciale américaine à l'égard de la Chine s'est traduite par une succession de vagues tarifaires mises en œuvre de manière progressive entre 2018 et 2019. Cette séquentialité reflète une escalade graduelle, dans laquelle les autorités américaines ont à la fois relevé les niveaux des droits de douane et progressivement élargi le champ des produits visés. Au total, à la fin de la période, près de 4 815 produits étaient visés par des mesures tarifaires, contre seulement 329 qui ne l'étaient pas, ce qui témoigne de l'ampleur du choc protectionniste subi par les exportations chinoises vers les États-Unis.

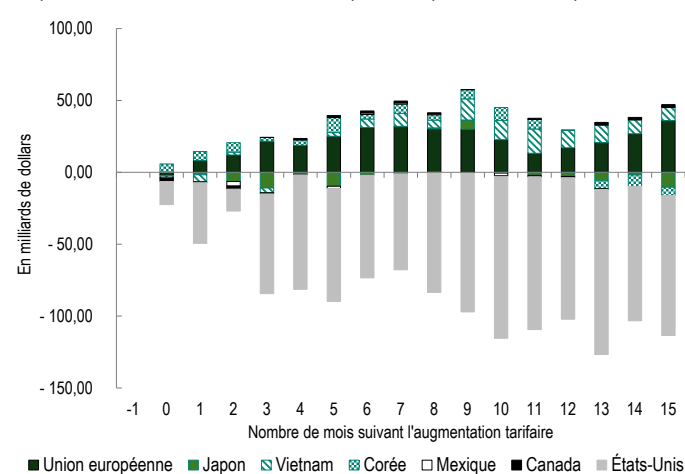
L'analyse des exportations mensuelles chinoises par produit et par destination permet de comparer, pour chaque destination, l'évolution des flux commerciaux des produits visés par les droits de douane à celle des produits non visés (utilisés comme groupe de contrôle). Les résultats montrent que les exportations chinoises vers les États-Unis se contractent nettement après la mise en place des mesures tarifaires visant les produits concernés (graphique 2) et qu'elles sont réallouées vers d'autres marchés, en particulier l'Union européenne : six mois après l'introduction des droits de douane, les exportations chinoises vers l'Union européenne des produits visés ont augmenté de 13 % de plus que celles des produits non visés. Quinze mois après l'introduction des mesures, cet écart atteint environ 16 %. L'Union européenne absorbe ainsi une part non négligeable des exportations chinoises initialement destinées au marché américain.

Pour évaluer l'importance économique de ces effets, les variations estimées en pourcentage sont combinées aux niveaux d'exportations chinoises observés avant la guerre commerciale. Concrètement, les élasticités estimées pour chaque destination sont appliquées aux flux commerciaux initiaux, ce qui permet de passer d'effets en pourcentage

à des montants en dollars et d'obtenir ainsi l'ampleur des réallocations de commerce : une diminution de l'ordre de 100 milliards de dollars des exportations chinoises vers les États-Unis sur les produits ciblés par les droits de douane (graphique 3). Une partie de ce choc est compensée par une augmentation des exportations vers d'autres destinations. L'Union européenne en capte la plus grande part, mais d'autres économies, en particulier le Vietnam et la Corée, enregistrent également des hausses significatives de leurs importations en provenance de Chine. Au total, le

Graphique 3 – Plus d'un quart de la baisse des exportations chinoises vers les États-Unis a été redirigé vers l'Union européenne

Décomposition par destination de l'évolution des exportations chinoises liée à l'imposition de droits de douane sous la première présidence Trump



Note : Sont ici combinées les élasticités, dont celles pour les États-Unis et l'Union européenne sont présentées graphique 2, et les données d'exportations antérieures aux droits de douane pour obtenir une décomposition approximative de la valeur du détournement des échanges.
Source : Calcul des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

surcroît d'exportations chinoises vers l'Union européenne représente environ un quart de la baisse observée sur le marché américain, ce qui confirme le rôle central du marché européen dans l'absorption de ces flux.

■ Une redirection très hétérogène selon les produits

L'ampleur de la redirection commerciale varie fortement selon les secteurs et les caractéristiques des produits, ce qui suggère que les effets des droits de douane ne sont pas uniformes au sein de l'économie. Les effets les plus marqués concernent notamment les métaux précieux, les produits végétaux, la pâte à papier et le papier, les huiles et graisses, ou encore certains métaux de base, pour lesquels les exportations chinoises vers l'Union européenne augmentent plus nettement.

La redirection vers l'Union européenne est particulièrement forte pour les biens de consommation finale, qui sont moins associés à des relations commerciales durables liées à l'organisation des chaînes de valeur que les biens intermédiaires ou les biens d'équipement. Pour la même raison, la redirection est également plus marquée vers les marchés caractérisés par une faible rigidité des relations commerciales, c'est-à-dire lorsque les liens entre entreprises sont plus faciles à réorganiser. Ces deux résultats renvoient à un même mécanisme : une plus grande flexibilité, tenant à des contraintes techniques ou géographiques moins fortes, permet une réorientation plus rapide des exportations en réponse aux chocs de demande.

■ Qu'en est-il des tensions commerciales récentes ?

Les mesures tarifaires introduites lors de la seconde administration Trump en 2025 ne permettent pas de reproduire le même exercice que pour la guerre commerciale de 2018-2019. La principale raison tient aux modalités de ce nouvel épisode protectionniste. Contrairement à la première guerre commerciale, les hausses de droits de douane ne reposent plus sur un ciblage des produits. La plupart des biens sont désormais concernés, avec seulement quelques exemptions introduites progressivement, ce qui limite fortement la possibilité de comparer l'évolution des produits visés à celle des produits non visés pour identifier l'effet spécifique des droits de douane sur les flux commerciaux.

Par ailleurs, ces mesures ne ciblent plus exclusivement la Chine, mais s'appliquent à un ensemble plus large de partenaires commerciaux, même si leur intensité reste plus élevée pour les importations chinoises. Dans ce contexte, il devient plus difficile d'isoler l'effet des droits de douane imposés à la Chine sur la redirection de ses exportations vers d'autres marchés.

Enfin, cet épisode se caractérise par un degré élevé d'incertitude, lié à des annonces fréquentes et à des ajustements rapides de la politique commerciale. Cette instabilité est susceptible d'affecter l'ensemble des flux commerciaux, y compris via des canaux macroéconomiques tels

que les variations du taux de change ou les décisions d'investissement des entreprises, ce qui complique encore l'identification d'un effet propre des droits de douane sur la réallocation géographique des exportations chinoises.

Si ces caractéristiques rendent difficile l'identification précise des effets de redirection associés à ce second épisode protectionniste, elles ne permettent pas pour autant d'écarter l'existence de tels effets. À cet égard, l'expérience de la première guerre commerciale constitue un éclairage pertinent : elle montre que des hausses de droits de douane ciblant la Chine peuvent entraîner une réorientation d'une partie de ses exportations vers d'autres marchés, notamment vers l'Union européenne. Dans ce contexte, l'absence d'identification claire au cours de la période récente ne doit pas être interprétée comme une absence d'effet, mais invite au contraire à une vigilance accrue. Elle plaide pour la mise en place d'outils permettant d'identifier rapidement les produits susceptibles d'être exposés à une redirection des flux commerciaux.

■ Identifier les produits exposés à la redirection commerciale

Pour cela, nous proposons une méthode simple qui consiste à repérer, à un niveau fin de désagrégation, les produits pour lesquels les exportations chinoises vers les États-Unis diminuent fortement tandis que celles vers l'Union européenne augmentent simultanément (encadré). Cette approche se distingue de celle mise en place par la Commission européenne, qui repose principalement sur le suivi de l'évolution des importations totales, sans distinction de leur origine. En se concentrant explicitement sur les flux bilatéraux en provenance de Chine, elle permet d'identifier plus directement les situations dans lesquelles une augmentation des exportations vers l'Union européenne est associée à une baisse des débouchés sur le marché américain.

Encadré – Critères d'identification des produits à risque de redirection

Afin d'identifier les produits pour lesquels la fermeture relative du marché américain a pu entraîner une redirection des exportations chinoises vers l'Union européenne, nous combinons deux critères simples fondés sur l'évolution des flux commerciaux :

1) Les exportations chinoises d'un produit vers l'Union européenne augmentent fortement d'une année sur l'autre, à un rythme supérieur à celui observé pour les trois quarts des autres produits exportés vers l'UE en 2024.

2) Les exportations chinoises de ce même produit vers les États-Unis diminuent fortement d'une année à l'autre, plus rapidement que pour les trois quarts des autres produits exportés vers les États-Unis en 2024.

Afin de se concentrer sur les produits effectivement exposés à la fermeture du marché américain, l'analyse est restreinte aux produits pour lesquels les États-Unis représentaient une part significative des débouchés avant le choc, soit 2 499 produits pour lesquels cette part dépassait 5 % en 2024. Parmi ces produits, 402 enregistrent une baisse marquée de leurs exportations vers les États-Unis entre juin-août 2024 et juin-août 2025.

Appliquée aux données d'avril à décembre 2025, cette méthode identifie 223 produits de la nomenclature HS-6 potentiellement concernés par un phénomène de redirection commerciale vers l'UE.

Tableau 1 – Les petits colis et les téléphones mobiles représentent plus de 80 % des produits redirigés vers l'Union européenne

Principaux produits exposés à une redirection vers l'Union européenne

Code	Description	Part dans les exportations chinoises en moyenne entre avril et décembre 2025		Variation entre avril-décembre 2024 et avril-décembre 2025 des exportations chinoises	
		En %	vers l'UE	vers l'UE	vers les États-Unis
980400	Articles de faible valeur (petits colis)		5,14	38	-51
851712	Téléphones mobiles		4,09	46	-18
151800	Huiles et graisses animales ou végétales transformées		0,24	39	-126
841290	Pièces pour moteurs et machines		0,19	39	-24
870310	Véhicules spéciaux (neige, golf, etc.)		0,13	33	-65
850423	Transformateurs électriques de forte puissance		0,11	80	-34
850153	Moteurs électriques de forte puissance		0,07	91	-2
841869	Équipements de réfrigération		0,06	52	-18
860799	Pièces pour matériel ferroviaire		0,05	41	-38
843139	Pièces pour machines de manutention		0,05	50	-5
300210	Produits sanguins et immunologiques		0,05	35	-13
611012	Vêtements en cachemire (pulls, gilets, etc.)		0,05	44	-36
842839	Convoyeurs et systèmes de manutention		0,04	43	-17
680293	Articles en granit		0,04	33	-40
730840	Structures et éléments en fer ou acier		0,04	35	-88

Source : Calcul des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

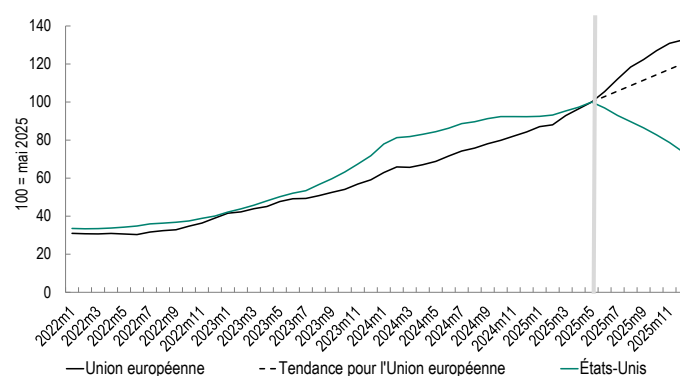
Ces produits représentent 11,2 % des exportations chinoises vers l'Union européenne sur cette période. Cette redirection est très concentrée sur certains produits : elle est largement dominée par les petits colis, qui représentent à eux seuls 5,14 % des exportations chinoises vers l'Union européenne, ainsi que par les téléphones mobiles (environ 4 %), les autres produits identifiés contribuant chacun de manière beaucoup plus marginale, avec des parts inférieures à 0,3 % (tableau 1).

Dans le cas des téléphones, l'impact concurrentiel pour les producteurs européens est probablement limité, compte tenu de la faible production domestique dans ce secteur. En revanche, la forte progression des petits colis constitue un enjeu plus large. Elle dépasse la seule question de la redirection commerciale : si la fin du régime de *minimis* aux États-Unis a pu contribuer à détourner une partie de ces flux vers l'Europe, la tendance à la hausse des importations de petits colis s'inscrit dans une dynamique plus longue, liée notamment à l'essor du commerce en ligne et à l'évolution des modes de consommation (graphique 4). Ce phénomène soulève ainsi d'autres enjeux, notamment en matière de concurrence pour certains secteurs européens, en particulier le textile, mais aussi la distribution, ainsi qu'en matière de contrôle des flux et de traçabilité des produits.

Si les effets agrégés de redirection restent pour l'instant limités, certains segments du marché européen peuvent être fortement

Graphique 4 – Une divergence marquée des exportations de petits colis depuis avril 2025 : hausse vers l'UE, baisse vers les États-Unis

Évolution des exportations chinoises de petits colis



Notes : L'indice de la valeur des exportations chinoises est calculé sur 12 mois glissants. La courbe en pointillé prolonge la tendance des exportations chinoises de petits colis vers l'UE observée 7 mois avant mai 2025.

Source : Calcul des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

exposés à la redirection des flux d'exportations chinoises. Dans ce contexte, la mise en place d'outils de surveillance ciblés permettant d'identifier rapidement les produits les plus concernés apparaît essentielle pour anticiper ces évolutions et accompagner les ajustements nécessaires.

La Lettre du



© CEPII, PARIS, 2026

Centre d'études prospectives et d'informations internationales
20, avenue de Ségur
TSA 10726
75334 Paris Cedex 07

contact@cepii.fr
www.cepii.fr – @CEPII_Paris
Contact presse : presse@cepii.fr

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est le principal centre français d'étude et de recherche en économie internationale. Les analyses et études du Centre contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques en matière de politique commerciale, compétitivité, macroéconomie, finance internationale et croissance.

RÉDACTEURS EN CHEF :
ISABELLE BENSIDOUN
ANTOINE VATAN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
ANTOINE BOUËT

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS :
ISABELLE BENSIDOUN

RÉALISATION :
LAURE BOIVIN

ISSN 2493-3813

Mai 2026

Pour s'inscrire à
La Newsletter du CEPII :
www.cepii.fr/Resterinforme

Cette Lettre est publiée sous la responsabilité de la direction du CEPII. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

